

Qu'est-ce qu'un Ergonome ?

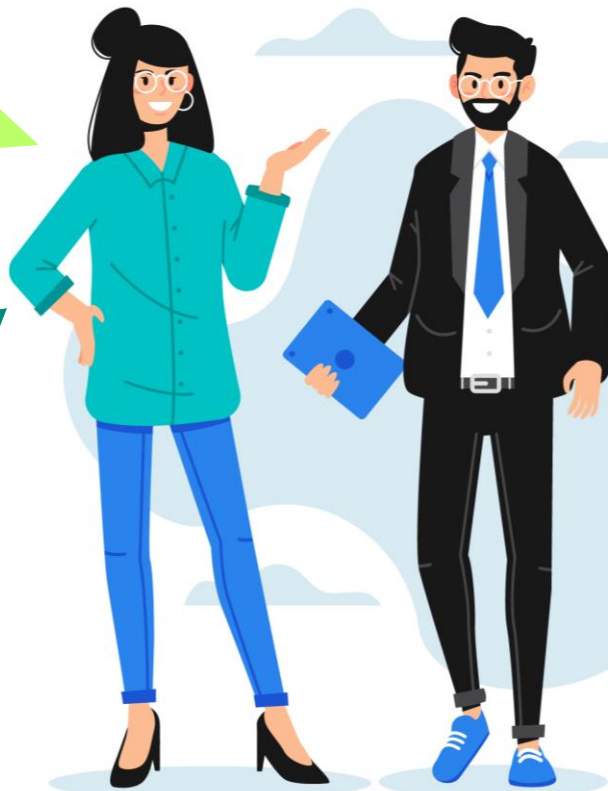
L'Ergonome analyse et adapte les situations de travail à l'Homme en prenant en compte les contraintes et caractéristiques physiques, organisationnelles, mentales, environnementales et celles liées aux exigences de production (Charges manipulées, interactions avec les collègues, organisation du planning, caractéristiques des locaux, ...).

Il participe à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Il met en œuvre des connaissances scientifiques pour concevoir ou transformer les situations de travail

L'Ergonome participe et élabore des programmes de prévention des risques professionnels (Troubles Musculo-Squelettiques, Risques Psychosociaux)

Il favorise la fiabilité des systèmes, optimise la qualité, l'efficacité de la production dans une perspective de performance durable et globale.



Il participe au maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

L'Ergonome participe aux projets architecturaux, de rénovation, de construction et d'aménagement de bâtiments et/ou de locaux.



Vous avez besoin d'une intervention de l'Ergonome ?

Pour toute demande d'intervention une fiche de liaison est disponible sur la [GED](#) ou auprès de l'Ergonome.

Vous avez des questions ?

L'Ergonome est disponible par téléphone au **60.75** ou à l'adresse : **h.niard@ch-guillaumeregnyier.fr**

Quand faire appel à un Ergonome ?



Lorsque que vous êtes en situation de handicap ou que vous possédez des restrictions d'aptitude et qu'une adaptation de votre poste de travail est nécessaire pour vous maintenir en emploi.



Pour analyser les situations de travail, concevoir et aménager des postes de travail afin de limiter l'apparition des TMS, RPS et lutter contre l'absentéisme, les accidents du travail et les maladies professionnelles.



Pour mener des actions de sensibilisation à destination des professionnels sur des thématiques telles que la prévention des troubles musculo-squelettiques, la manutention etc.



Lors de la conception architecturale, de la rénovation ou de l'aménagement de bâtiments et/ou d'espaces de travail.



Pour obtenir des conseils lors du choix d'un matériel spécifique adapté aux besoins.



Pour tout autre action en lien avec les différents thèmes mentionnés.

Documents disponibles sur la GED

- Le travail sur écran : Comment se protéger des risques en adaptant son poste de travail.
- Quelques étirements utiles pour un travail au bureau.
- Quelques gestes pour s'échauffer avant chaque prise de poste
- Les manutentions manuelles de patients : Les risques pour la santé et les moyens de prévention possibles.